

PAR COURRIEL

Montréal, le 27 novembre 2025

Monsieur Charles Dickerson
Président et chef de la direction
Northeast Power Coordinating Council (NPCC)
1040 Avenue of the Americas
4th Floor
New York, NY 10018

Objet : Approbation du plan d'action pour l'année civile 2026 dans le cadre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ)

Monsieur,

Conformément à l'article 6.11 de l'*Entente amendée et renouvelée concernant la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec* (l'Entente) le NPCC a soumis une première version du plan d'action pour l'année civile 2026 (le plan) à la North American Electric Reliability Corporation (la NERC). La NERC a revu le plan, tel que prévu à l'article 6.12 de l'Entente, et a émis des commentaires et le NPCC a répondu ou donné suite à ceux-ci.

Conformément à l'article 4 du *Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec*, le NPCC a soumis le plan à la Régie de l'énergie (la Régie) le 3 novembre 2025, puis a intégré les commentaires finaux de cette dernière.

La Régie prend acte de l'attestation du NPCC selon laquelle le plan est nécessaire et suffisant pour la surveillance de la conformité aux normes de fiabilité en vigueur au Québec. Elle se déclare donc satisfaite du plan, l'approuve et fixe son entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2026**.

La Régie publiera le plan sur son site Web au plus tard le 3 décembre 2025.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Esther Falardeau
Régisseuse et présidente par intérim

c.c. Ensemble des entités visées
M. James B. Robb, président et chef de la direction, NERC